

*Collectif contre les franchises
et pour l'accès aux soins par-
tout et pour tous, et pour une
sécurité sociale solidaire,*

*Convergence nationale des
collectifs de défense et de dé-
veloppement des services pu-
blics*

*Coordination Nationale des
Comités de Défense des Hô-
pitaux et Maternités de Proxi-
mité*

Protégeons l'hôpital public contre la loi Bachelot !

Hôpital public en danger !

Depuis des années, son financement n'est plus assuré à hauteur des besoins et ne permet même pas le maintien de son activité d'une année à l'autre, alors même que ses missions se multiplient

Cette différence entre les besoins réels et les moyens alloués font qu'aujourd'hui 70% des établissements sont en « faillite ».

En demandant aux hôpitaux d'être gérés comme des entreprises, l'Etat contraint les directions à faire des économies sur le personnel.

Le Havre, 400 emplois
menacés, Nancy 650,
Nantes 200, Pontoise 200,
Roubaix 190, ...
près de 20 000 au total !

Hôpital St Joseph à Paris:
activité non rentable
= fermeture du service des
maladies infectieuses
= 500 patients sans suivi

De ce fait, la qualité des soins et les conditions de travail se dégradent. Les drames récents soulignent les difficultés de l'hôpital aujourd'hui à assurer pleinement ses missions. Au nom de la rentabilité, des établissements de proximité et des services hospitaliers ferment, provoquant des inégalités d'accès aux soins pour la population.

Le privé s'enrichit, les malades trinquent !

Le financement à l'activité (T2A) favorise les cliniques privées lucratives qui réalisent doublement des bénéfices : prises en charge de l'assurance maladie et ponctions directes dans la poche des patients : dépassements d'honoraires, services annexes

Dépassements d'honoraires
= 2 milliards d'euros en 2005
(rapport de la cour des comp-
tes 2007)

chambre individuelle de
50 à 150 euros par jour

payants (eau, thermomètre, draps, ..),
chambres individuelles...

Ces cliniques appartiennent majoritairement à des gestionnaires de fonds spéculatifs qui exigent des profits importants faute de quoi ils se retirent. Ce système n'est ni fiable pour l'avenir des soins de la population, ni juste du fait que des actionnaires

420 millions d'euros reversés par la Générale de santé à ses actionnaires en 2007

s'enrichissent sur le compte de l'argent versé pour la solidarité.

Dans certains départements, le privé a imposé son monopole sur des spécialités comme la chirurgie. Les patients n'ont plus le choix.

Les surcoûts de l'hospitalisation privée, le coût des soins liés aux franchises, aux déremboursements.... font que de plus en plus de gens retardent les soins ou y renoncent.

39% des français ont déjà re-
tardé ou renoncé à un soin en
raison de son coût et 17% en
raison de l'éloignement géo-
graphique

Loi Bachelot = privatisation de la santé !

Le projet de loi hôpital santé patient territoire (loi Bachelot), accentue le contrôle de l'Etat sur les établissements de santé et écarte des décisions, les populations, les élus locaux et les personnels. Les directeurs des Agences Régionales de Santé nommés par le gouvernement auront tout pouvoir.

Ce projet vise à regrouper les 1050 sites hospitaliers en 200 communautés hospitalières de territoire, aggravant les phénomènes de désertification sanitaire.

Des groupements de coopération sanitaire feront entrer le privé à l'intérieur de l'hôpital, permettant à celui-ci de drainer les patients rentables.

Seront créés peu à peu des « usines à soins publiques » pour lesquelles les délais d'attente pour les rendez vous seront toujours plus long, et des cliniques pour soins à la carte (bleue) à prestations haut de gamme. Bien sûr réservées à qui peut payer.

Ne laissons pas faire !

Cette évolution n'est pas inéluctable.

Si l'on ne veut pas aboutir à un système hospitalier basé sur la sélection par l'argent, nous devons réaffirmer notre attachement à un système de santé public égalitaire et solidaire. Nous devons protéger l'hôpital et la Santé de la marchandisation.

Bien sûr des évolutions sont nécessaires, mais dans le sens d'une politique répondant aux besoins de la population, intégrant pleinement la dimension de prévention.

C'est possible et c'est pourquoi nous revendiquons un égal accès aux soins partout, pour toutes et tous, dans le cadre du financement solidaire de la sécurité sociale.

Psychiatrie menacée :
loi HPST = remise en
cause de la politique
de secteur qui orga-
nise les soins hors de
l'hôpital

le *Collectif contre les franchises et pour l'accès aux soins partout et pour tous, et pour une sécurité sociale solidaire*,
la *Convergence nationale des collectifs de défense et de développement des services publics*
la *Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité*

Appellent:

Le 24 Janvier

à des rassemblements partout en France pour dénoncer la faillite organisée, les fermetures de services et d'établissements publics...

POUR LE RETRAIT DU PROJET DE LOI BACHELOT

A Paris, retrouvons nous devant l'hôpital St Vincent de Paul, à 14h

Le 29 Janvier

à rejoindre le mouvement de protestation interprofessionnel en alertant plus spécifiquement sur la politique de santé.

Paris le 16/01/09